

Traduction

21. Janvier 1876

Le bonn Hädtl à ma mère.

grâce au zèle du tribunal et de la caisse des dépôts, que j'ai bien réussi, nous avons réussi d'avoir ce matin les 5 certificats du canal de Suez. Je les ai munis de mon giro et je les ai fait espérer immédiatement au banquier parisien, en lui faisant ordonner de me les rendre qu'au minimum de 13.000 frs pièce. Si ce cours n'était pas réalisable, il devrait communiquer le cours possible par de. pièce.

D'ailleurs je m'empresse à cette occasion ^{de vous dire} qu'un peu peut être des difficultés à Paris d'acheter ces titres, parcequ'ils sont libellés au nom de tous les héritiers de M. de Negretti et que leur ~~report~~ report n'a pas été effectué avec le consentement du président de l'entreprise.

Sur des titres ^{numéraires} ordinaires il suffirait l'affirmation imprimée de la caisse de dépôts, que ces titres m'ont été délivrés, et mon giro; mais il est douteux que cela suffise pour des parts de fondateurs qui représentent un droit presomptif et qui, dans le temps n'ont pu être répartis aux héritiers qu'avec des grandes difficultés par l'intermédiaire de M. de Revoltella.

Dès que je serai renseigné et à ce sujet ainsi que sur la valeur réalisable des parts je ne manquerai pas de vous donner de nouvelles.

Agruez